

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 21 novembre 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

6^{ème} séance de l'année

Séance du 29 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 29 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni uniquement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence conjointe de Monsieur Éric JALTON, le président et de Madame Hélène POLIFONTE-MOLIA, 4^{ème} vice-présidente, en l'absence excusée des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vice-présidents.

Etaient présents : 25 conseillers communautaires

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

Président : M. Eric JALTON

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autre conseillère communautaire : Mme Maddy GARGAR

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 25

Votants : 32 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 32

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-présidente : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à M. Teddy FOULE

Autre membre du bureau : M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Mme Jacqueline FAVORINUS Mme Lyliane PIQUION

Mme Magali MARCIN à M. Jean-Luc CELIGNY

M. Rosan RAUZDUEL à Mme Laisely PARAT-EDOM

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Nombre de conseillers absents excusés : 12

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)-

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johane DAHOMAS- M. Alix NABAJOH- Mme Nadège THEOPHILE- M. David DAMPIED

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANI

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

Autre membre du bureau : Mme Corinne PETRO

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

Délibération n°2024.11.06/626

Participation financière au projet d'aménagement d'un complexe omnisport à Dugazon aux Abymes porté par l'association Dugazon Sporting Club

Rapporteur

M. Alain SOREZE-EUGENE

Vice-président de la commission développement des pratiques sportives

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 16 DEC. 2024

- publication sur le site internet ou notification, le :

16 DEC. 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence;

Considérant le rapport du président,

Le Sporting club de Dugazon est une association multisport proposant de multiples activités parmi lesquelles des cours de tennis, des stages sportifs, l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances etc. Le Club emploie par ailleurs des services civiques et reçoit gratuitement pendant les grandes vacances des enfants issus des quartiers prioritaires des Abymes.

Afin de développer, diversifier et professionnaliser ses activités, l'association a initié un projet de rénovation de son complexe sportif dont la première pierre a été posé le 5 mars 2024, en présence de ses différents partenaires institutionnels. La construction du nouveau complexe omnisports doit permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives tant sur le plan sportif avec l'accès à de nouvelles pratiques sportives comme le padel ou le pickleball que sur l'insertion sociale et professionnelle.

Considérant l'avis favorable émis par la commission développement des pratiques sportives lors de sa séance du 5 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement présentée par l'association « Dugazon Sporting Club » à hauteur de 150 000€ pour la construction d'un complexe omnisport à Dugazon aux Abymes.

ARTICLE 2- D'inscrire ce montant au budget primitif de la communauté d'agglomération – Compte 2042 – subvention d'équipement aux personnes de droit privé.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Communauté d'Agglomération CAP Excellence
 Direction Générale
 Pointe-à-Pitre, le 16/12/2024
 Publication : 16/12/2024

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de l'association « Dugazon Sporting Club » ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 13 DEC. 2024

Les présidents de séance

La secrétaire de séance

Le président

La 4^{ème} vice-présidente

La conseillère communautaire



Eric JALTON



Hélène POLIFONTE-MOLIA



Marie-Andrée MANDIL

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le président de l'association « Dugazon Sporting Club », le 16 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 16 DEC. 2024

